

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2019

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix neuf, le mercredi 06 FEVRIER à vingt heures , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 29 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PRÉAU, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, François NOURISSON, Marie-France MATHIEU, Laurent LAFONTAINE, François SAINT-ANDRÉ, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Aline FAYE	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
M. André JAMMOT	représenté par	M. Josette MIGNOT
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Alain DUMEIL
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	Mme Josiane BOHATIER
Mme Marie-Christine LEYMARIE	représentée par	M. François SAINT-ANDRE
M. Gaël DRILLON	représenté par	M. Sébastien MOSTEFA

Absents non représentés :

Mme Agustina MONTJOTIN

M. Alexandre TRINIOL a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/11/2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour:

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 22 novembre 2018.**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18/12/2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour:

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2018.**

01. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE et CONFIRME la tenue du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019 conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

02. CONVENTION AVEC FREE MOBILE. SUPPORT DE TELEPHONIE MOBILE 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire à SIGNER la convention ci-jointe avec la Free Mobile, valide pour 12 ans à compter de la date de sa signature, sachant que cette convention prévoit le respect des dispositions de l'accord conclu entre la Commune et les opérateurs de téléphonie en date du 6 décembre 2011, et fixe la redevance annuelle à 7 200 € net indexée de 2 % chaque année au 1^{er} janvier.**

03. EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEO PROTECTION DE LA COMMUNE DE BEAUMONT : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES.

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 8 voix Contre :

- **APPROUVE le principe de mise en place d'un périmètre supplémentaire de**

vidéo-protection sur le domaine public de la commune, Place du Parc et Parvis et Place Saint Pierre

- **SOLLICITE** une subvention auprès des services de la Préfecture au titre du **Fond Interministériel Prévention & Délinquance 2019** à hauteur de **20 %** du montant de l'investissement du matériel de vidéo protection.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du **Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes** au titre de l'**Intervention Régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhonalpains** à hauteur de **50 %** du montant de l'investissement du matériel de vidéo protection.

04. PERSONNEL COMMUNAL. CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE POUR LES ETUDES SURVEILLEES DANS LES ECOLES COMMUNALES.

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **32 voix Pour** :

- **CREER** un emploi vacataire, à compter du **1^{er} mars 2019**, pour réaliser les missions d'études surveillées dans les écoles de la Commune,
- **REMUNERER** cet agent vacataire à l'heure après service fait sur la base de **27.85 € brut par heure de vacations.**

05. RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – PERIODE 2018-2019.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte du présent rapport,
- **VALIDE** les travaux retenus pour l'année **2019**,
- **TRANSMET** le rapport à la Préfecture et à la **Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.**

06. ACQUISITION PARCELLES CADASTREES SECTION BS N°229 ET BS N°193.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **32 voix Pour** :

- **DELEGUE** à l'**EPF-Smaf** l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées section **BS n°193** et **BS n°229** situées **23, rue Victor Hugo & rue de la Treille** pour un montant de **38 500,00€ net vendeur.**
- **AUTORISE** l'**EPF Smaf** à démolir la propriété citée ci-avant après l'acquisition.
- **AUTORISE** **M Le Maire** à signer tout document relatif à cette procédure.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H15

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.